



BRITISH PASTORAL DAY

Rassemblement des Bergers Britanniques

Clubs organisateurs : Association Française du Border Collie, Corgis & Heeler Club de France, Shetland Club de France, Club des Amis du Colley, Bobtail Club de France, Bearded Collie Club de France.

Contact : 06 81 41 04 47 - contact@welshcorgi.fr

FERME DE LA GATELLERIE (77)

77820 Le Châtelet en Brie

Dimanche 11 octobre 2020

Clôture irrévocable des engagements / Entry deadline : 25/09/2020

Engagements en ligne / Online Entries : www.sccexpo.fr et www.doglle.com

Engagements papier à renvoyer à / Printed entries to : SCC - SCC EXPO – 155, avenue Jean Jaurès
93535 Aubervilliers Cedex. Règlement à joindre à votre engagement, chèques à l'ordre du « C.H.C.F ».

Nationale d'Élevage

Bearded Collies

Exposition avec attribution du CACS de la SCC

Régionales d'Élevage

**Collies PL & PC, Welsh Corgis Cardigan & Pembroke, Lancashire Heeler, Bobtails,
Bergers des Shetland**

NHAT & CSAU le samedi 10 et le dimanche 11 octobre.

Jury pressenti

**Mme Rachel DIJKHORST-
NOIJ (NL)** *Affixe Waggerland*
Collies poils longs et poils
courts, Welsh Corgis Cardigan
et Pembroke
Lancashire Heeler
Border Collies

M. Christophe DANCOISNE
Affixe Le Clos des Duchesses
Chiens de Berger des
Shetland

M. Claude RITTER
Affixe Ebony and Ivory's
Bobtail

M. Pietro BOTTAGISIO (I)
Affixe Luavjan's
Bearded Collies

Juge NHAT et CSAU
M. Philippe HEINTZ

Pour renseignements et inscriptions NHAT & CSAU contacter exclusivement :
Mme Corinne Gambier : cgambier59@gmail.com +33 (0)6 15 58 03 51

BRITISH PASTORAL DAY Dimanche 11 octobre 2020

Ferme de la Gatellerie 77820 Le Châtelet en Brie

En signant cette demande d'engagement, j'autorise les Clubs organisateurs à utiliser mon image ou celle de mon chien pour leurs publications.

Race : Border Cardigan Pembroke Heeler Shetland Colley Poils courts Colley Poils longs

Sexe : Mâle Femelle Bobtail Bearded Collie

Date de naissance (D.O.B.) :/...../..... Identification # : L.O. # :

Nom du chien :

Nom du père (Sire) :

Nom de la mère (Dam) :

Producteur (Breeder) :

Propriétaire (Owner) :

Adresse complete :

E-mail : Tél :

Classe Baby Puppy Jeune Intermédiaire Ouverte Champion Travail Vétéran

d'engagement : Confirmation avec expo Confirmation sans expo Groupe 1er pas

TARIFS ENTRY FEES	Adhérent (Club member)	Non-adhérent (Non-member)	Sommes adressées
1 ^{er} chien 1st dog entered	33	43	
2 ^{ème} chien 2nd dog	26	36	
3 ^{ème} chien 3rd dog	22	32	
4 ^{ème} et suivants 4th and others dogs	18	28	
Vétéran	16	26	
Puppy	16	26	
Baby	15	25	
Groupe 1 ^{er} pas	10	20	
Test de caractère, confirmation : gratuit si chien engagés, sinon : Tempérament test, Confirmation : free if dog(s) entered, otherwise	25	35	
Paire, couple, lot reproduction, lot d'élevage (engagement sur place)	gratuit	5€	
Test troupeau (petit test):	8	16	
CSAU	20	30 pour race non-britannique	
NHAT	30	40 pour race non-britannique	
NHAT + CSAU	35	45 pour race non-britannique	
		TOTAL	<input type="text"/>

POUR LES ENGAGEMENTS

- En classe Champion, joindre obligatoirement la photocopie du titre (homologué avant la date de clôture des engagements)
- En classe Travail, joindre obligatoirement la photocopie de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement dans cette classe

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement des engagements de cette exposition dont j'ai pris connaissance avec l'extrait condensé du règlement. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement les Clubs organisateurs du B.P.D. de toute responsabilité du fait de tous accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

La présence de chiens non engagés à l'exposition est formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

Fait àle.....
Signature du propriétaire (obligatoire)

**Clôture irrévocable des engagements / Entry deadline :
25/09/2020**

Engagements en ligne / Online Entries :
www.sccexpo.fr et www.doglle.com

Engagements papier à renvoyer à / Printed entries to :
SCC EXPO – 155, avenue Jean Jaurès 93535 Aubervilliers

Règlement à joindre à votre engagement, chèques à l'ordre du « C.H.C.F ».

**Pour renseignements et inscriptions NHAT & CSAU contacter exclusivement :
Mme Corinne Gambier : cgambier59@gmail.com +33 (0)6 15 58 03 51**

BRITISH PASTORAL DAY Dimanche 11 octobre 2020

Règlement de l'exposition

Peuvent participer aux épreuves de l'exposition tous les chiens appartenant aux races des Clubs organisateurs et inscrits au livre des origines française (LOF) ou à tout autre livre des origines reconnu par la FCI. Les chiens du type des ces races sans origines connues peuvent concourir. Selon les résultats obtenus en caractère et en morphologie, ils pourront être proposés pour l'inscription à titre initial au LOF après avoir satisfait également à un examen des yeux et des hanches. Étant donné la méconnaissance de leurs origines, ils ne pourront accéder à une cotation supérieure à 1, exception faite pour la cotation 5, élite B, attribuée sur la descendance.

Lieu et date : L'exposition se tiendra le dimanche 11 octobre 2020 à la Ferme de la Gatellerie 77820 Le Châtelet en Brie.

Arrivée et Logement des chiens : L'accès à l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à partir de 9h00. Les éleveurs sont autorisés à faire figurer leurs coordonnées sur un panneau de dimension moyenne près de leurs cages.

Service vétérinaire : Le service vétérinaire est assuré par un Docteur vétérinaire qui a tout pouvoir pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de la manifestation de : chiens paraissant malades ; chiens aveugles ou estropiés ; chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits ou qui par leur état peuvent perturber leurs congénères. La décision du service vétérinaire est sans appel.

NB : tous les chiens présents à l'exposition (y compris ceux ne concourant pas) doivent présenter un carnet de vaccination à jour.

Engagements : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines et de celles qui appartiennent à une Association canine non reconnue par la SCC.

Circulaire d'engagement dans les expositions canines : Les chiens "en cours d'inscription au LOF", "LOF en cours", etc. ayant plus de 6 mois au jour de l'exposition ne seront plus admis et leur engagement devra être refusé (exception faite pour un but de confirmation pour une inscription à titre initial).

Confirmation : Tous les chiens inscrits à l'exposition peuvent être examinés en vue de leur confirmation éventuelle s'ils ont l'âge requis au minimum 12 mois et si les propriétaires en font expressément la demande sur la feuille d'engagement. Le certificat de naissance, le formulaire d'examen de confirmation et la carte de tatouage et/ou d'identification doivent être impérativement présentés aux juges en vue de cet examen. NB : vérifier que le tatouage du chien soit lisible.

Test de caractère : Voir les conditions d'obtention inhérentes à chaque Club de race.

Jugements : Les jugements sont placés sous l'impératif respect absolu du standard de la race. Chaque sujet se voit attribué en fin un qualificatif général. Le juge procède ensuite à un classement de 4 sujets retenus par classe. Le juge officie seul, il peut être assisté dans son ring par un secrétaire, un assesseur, un commissaire de ring et/ou si besoin un interprète. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Classes d'engagement :

- **Classe Baby :** pour les chiens âgés de 4 à 6 mois
- **Classe Puppy (ou Minime) :** pour les chiens de 6 à 9 mois. Les Classes Baby et Minime ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif. Le juge formule simplement une appréciation sur le sujet (Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur ou Insuffisant).
- **Classe Jeune :** pour les chiens de 9 à 18 mois
- **Classe Intermédiaire :** pour les chiens de 15 à 24 mois
- **Classe Ouverte :** pour les chiens de 15 mois et plus
- **Classe Travail (pour les races concernées uniquement) :** pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement).
- **Classe Champion :** pour les chiens Champions d'un pays membre de la FCI ou les champions internationaux
- **Classe Vétéran :** pour les chiens âgés de 8 ans et plus.

NB : Un chien déjà homologué Champion National CS ne peut être inscrit que dans une classe ne concourant pas pour le CACS (= Champion ou Vétéran)

Autres Classes/Groupes

- **Lot d'Affixe :** Classe pouvant être constituée sur place. Nécessite d'avoir au moins 3 et au plus 5 sujets présents lors de l'exposition, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle et nés chez les même producteur pour qu'un éleveur puisse procéder à l'inscription d'un lot d'Affixe. Le classement tient compte de l'homogénéité.
- **Lot d'Élevage (ancien Lot de Reproducteur) :** Classe pouvant être constituée sur place. Pour un sujet mâle ou femelle, déjà engagé en classe individuelle, accompagné d'au moins 3 et au plus 5 de ses descendants directs au premier degré. Le classement tient compte de l'homogénéité.
- **Groupe "Premiers Pas" :** pour tous les chiens âgés de 3 à 4 mois.

Qualificatifs et classement

Les qualificatifs donnés par les juges doivent répondre aux définitions suivantes : **EXCELLENT** - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe. **TRES BON** - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité. **BON** - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires. **SUFFISANT** - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale. **DISQUALIFIE** - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge. Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant. **NE PEUT ETRE JUGE** - ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien

qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

CACS : (Ne concerne QUE les Bearded Collies) Les Classes Intermédiaire, Ouverte et Travail (races concernées uniquement) concourent pour l'attribution du CACS. Les Classes Baby, Minime, Jeune et Vétéran ne concourent pas pour le CACS. Le 1er de chaque Classe peut cependant concourir pour le titre de Meilleur de Race. Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er Excellent en classe Ouverte ou Intermédiaire, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfassent aux conditions imposées. Si le chien classé 2ème Excellent est de qualité équivalente à celui qui a obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS. La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé possède déjà le titre de Champion National CS.

Réclamations : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements qui sont sans appel, doivent être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les ont motivées et être accompagnées d'une caution de 60 euros qui restera acquise aux Clubs organisateurs, si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Sanctions : Peuvent être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les Associations affiliées :
- les exposants qui se rendent coupables de faits contre l'honneur,
- ceux qui ont fait une fausse déclaration,
- ceux qui par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuisent au succès de l'exposition ou portent atteinte au prestige des juges et d'un ou des Clubs organisateur(s),
- ceux qui ont fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité et ceux qui ont introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.
Le fait d'appartenir à un club ou à une Société Canine non affiliée à la SCC ou à un organisme non reconnu par la SCC, entraîne pour son auteur et son chien l'exclusion de tout groupement affilié et de toutes manifestations patronnées par la SCC. Les sanctions sont prononcées conformément aux articles 30 et 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

Responsabilité : Les Clubs organisateurs déclinent toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas et pour quelque cause que se soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leur chien tant à des tiers qu'à eux même. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent de façon absolue, sans condition ni réserves, tous les articles du présent règlement. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les contestations relatives à leur interprétation, seront jugées immédiatement et sans appel, par le comité du C.C.F. présent à l'exposition.

Réserve : Les Clubs organisateurs de la manifestation se réservent le droit d'apporter tout changement nécessaire concernant l'organisation de l'exposition en cas de force majeure, (ex : indisponibilité du juge prévu, intempéries, etc.).

Annulation : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que les Clubs organisateurs devront couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés. **Seulement en cas d'annulation pour raisons sanitaires, les engagements pourront être remboursés, frais de gestion déduits.**

Avis aux exposants résidant à l'étranger :

- 1) Les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de pouvoir vérifier la photocopie du certificat de vaccination antirabique des chiens engagés. Cette copie devra en conséquence être jointe au formulaire d'engagement.
- 2) Les services des douanes sont susceptibles d'exiger d'une personne se présentant au bureau des douanes avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et la production d'un passeport européen pour chaque chien.
- 3) L'entrée en France n'est autorisée que pour des chiens d'au moins trois mois, sous réserve de présentation d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.
- 4) Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et contre la toux de chenil.

NB : Pour les exposants étrangers : certificat antirabique en cours de validité (1 an max) obligatoire. A rabies vaccination certificate (valid for less than 1 year old) is required for foreign exhibitors

Les Clubs organisateurs du BPD organisent cette manifestation dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informent les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée au respect des prescriptions SCC.

POUR LA CLASSE CHAMPION

Le titre de Champion devra être homologué avant le **15 Septembre 2020**. Date d'homologation du titre de Champion des pays membres de la F.C.I., ou de Champion International de la F.C.I. :

Joindre une copie du certificat d'homologation du titre SVP.
TO ENTER THE CHAMP CLASS : Title must be valid before 01/11/2020
(report the homologation date above) Please join a copy of your CH title.

BRITISH PASTORAL DAY Dimanche 11 octobre 2020

Règlement sanitaire

Règlementation Covid 19, mesures de protection.

Cette exposition en plein air se fera en respect des règles en vigueur gouvernementales et FCI, installées pour lutter contre la pandémie du SARS-CoV-2.

Port du masque OBLIGATOIRE dès l'entrée sur le terrain

Une fois installé à sa place on peut retirer le masque en restant assis. Merci de ne pas circuler sur le terrain sauf pour aller rejoindre le ring au moment de son(ses) passage(s).

Entre chaque tonnelle ou cage laisser **1M 50 à 2 mètres** .

Pour aller aux toilettes et circuler dans l'enceinte de l'expo : port du masque obligatoire

Repas pris par groupe familial.

A l'entrée sur le terrain un registre sera installé. Il y aura lieu de s'enregistrer lors de son arrivée.

En contrepartie un tampon sera appliqué sur la main pour ne pas avoir à le faire à chaque fois.

Gel hydroalcoolique à disposition à l'entrée du terrain et du ring. Merci d'en faire bon usage.

Ring :

Port du masque **obligatoire** sur le RING et/ou aux abords des rings.

Sur le ring respectez une **distance 1m 50**.

Laisser entre chaque chien 1m50.

Présentation du chien un après l'autre (attendre que le chien qui a été présenté soit revenu à sa place pour aller voir le juge).

Les dents du chien doivent être montrées par l'exposant au juge.

Le juge nettoiera ses mains après chaque passage de chien (lingettes désinfectantes).

NHAT & CSAU :

Port du masque **obligatoire** sur le RING et/ou aux abords des rings.

L'entrée se fera une personne à la fois.

Il y aura une entrée et une sortie sur chaque RING (sens à respecter svp).

La distance de **1m 50 entre chaque personne devra être respectée sur les rings mais aussi en dehors des rings**.

Le juge portera des gants.

Confirmation :

Port du masque **obligatoire** sur le RING et/ou aux abords des rings.

L'entrée se fera une personne à la fois.

Il y aura une entrée et une sortie sur chaque RING (sens à respecter svp).

La distance de **1m 50 entre chaque personne devra être respectée sur les rings mais aussi en dehors des rings**.